

Préambule

La consultation publique menée par le Centre de services scolaire de l'Harricana (CSSH) invite la population à transmettre sa position et ses commentaires sur la modification à l'ordre d'enseignement telle que proposée par celui-ci. C'est dans cette optique que je désire me prononcer sur ces modifications, d'abord et avant tout en tant que mère de deux jeunes enfants d'âge primaire qui sont et seront directement touchés par celles-ci. Je suis également travailleuse sociale. Ma pratique en contexte familial et en protection de l'enfance depuis de nombreuses années m'a permis de développer une lecture globale de la réalité des besoins de nos jeunes, mais également de leurs difficultés sur le territoire. Les modifications proposées ne prennent malheureusement pas en considération des enjeux importants en termes de répercussions négatives prévisibles sur nos jeunes.

Comme parents, nous guidons nos enfants au meilleur de nos capacités. Nous nous assurons de leur offrir les meilleures conditions possibles afin qu'ils puissent évoluer vers les adultes accomplis que nous espérons qu'ils deviendront. Le bien-être de nos enfants demeure notre priorité quotidienne. Cela englobe le fait de répondre à leurs besoins, tant physiologiques que de sécurité physique et affective, d'appartenance, d'estime de soi et d'accomplissement.

En défaveur de la modification à l'ordre d'enseignement relocalisant le 3e cycle du primaire au sein de l'école secondaire Natagan, telle que proposée

Rappelons d'abord et avant tout que les enfants du troisième cycle sont âgés de 10 et 11 ans. L'école primaire est spécialement conçue pour répondre aux besoins affectifs et cognitifs des enfants de cette tranche d'âge, avec une approche pédagogique encadrante et rassurante, dans un milieu sécuritaire, attendu et connu depuis la maternelle. L'école primaire est dotée d'aménagements physiques adaptés, tant en ce qui concerne le mobilier, les jeux, la cour d'école que les espaces récréatifs. Il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit d'enfants.

Au plan sociétal, pourquoi souhaiterions-nous demander à nos enfants de passer dans la cour des grands plus rapidement, alors que l'enfance et l'insouciance de cette période demeurent des éléments clés de leur développement ? Notre société axée sur la performance perd de vue que la simplicité de l'enfance et le respect de leur rythme de développement sont essentiels.

Or, l'un des éléments clés qu'il est impératif de souligner est la sécurité émotionnelle et psychologique de nos enfants. Maintenir ceux-ci au sein de l'école primaire permet de leur assurer un milieu plus sécuritaire, adapté à leur âge et à leur développement. La

notion du temps chez un enfant diffère significativement de celle d'un adulte : chaque stade de développement est propre à son âge, ainsi qu'aux influences sociales et environnementales qui l'entourent.

Il est tout à fait prévisible que nos enfants soient exposés de façon très précoce à des réalités adolescentes par la cohabitation proposée. Il est ici question de vocabulaire et de comportements non adaptés à leur tranche d'âge, d'un accès précoce à des contenus numériques inappropriés, d'une exposition à des produits de consommation (vapoteuse, substances illicites) et à une sexualisation précoce. La maturité affective, émotionnelle et cognitive des enfants de 10-11 ans n'est pas suffisamment développée pour faire preuve de jugement et de capacités d'autoprotection adéquates afin de poser des choix éclairés. Le risque de développer des comportements délinquants précoces, d'être exposés à des dynamiques non adaptées à leur âge et d'y être confrontés augmente significativement.

Le risque qu'un enfant de 10-11 ans soit victime d'abus sexuels, en raison de cette cohabitation, augmente également, notamment en raison de leur immaturité affective et sexuelle. Que ferez-vous si une élève de 6e année (11 ans) s'amourache d'un élève de 12-13 ans déjà actif sexuellement ? Les études ministérielles récentes menées par le Gouvernement du Québec démontrent que plus de 20 % des adolescents ont déjà adopté des pratiques sexuelles en 1re ou 2e secondaire. L'âge du consentement à une activité sexuelle est fixé à un minimum de 12 ans dans un contexte de proximité d'âge. Selon la loi canadienne, une jeune personne de 12 ou 13 ans peut consentir à des activités sexuelles avec un partenaire ayant moins de deux ans de différence d'âge, en l'absence de relation d'autorité, de confiance ou d'exploitation. Cela signifie que toute situation ne respectant pas ces critères peut constituer une infraction criminelle. Ainsi, tout enfant exposé à des comportements à caractère sexuel, avec ou sans contact, nécessiterait un signalement aux autorités compétentes, soit le service de police et la Direction de la protection de la jeunesse. Sommes-nous prêts collectivement à exposer nos enfants à des dynamiques, tant sur le plan sexuel qu'affectif, qui ne sont pas adaptées à leur âge ? N'oublions pas que tous les enfants ne présentent pas le même niveau de vulnérabilité, certains parcours de vie pouvant fragiliser leur capacité à se protéger eux-même.

Par ailleurs, il est important de souligner que les élèves du troisième cycle occupent un rôle de « grands » au primaire. Cela a un impact positif sur leur estime de soi, leur confiance et le développement d'un leadership positif auprès des plus jeunes. En les transférant prématurément au secondaire, ils deviennent les plus jeunes, ce qui modifie radicalement leur position sociale. Les impacts d'une telle relocalisation sont majeurs : exposition précoce à des réalités inadaptées, risque accru d'intimidation, perte de repères, augmentation possible du stress et de l'anxiété, impacts sur l'identité et la confiance en soi, etc.

En résumé, nos enfants de 10-11 ans sont en fin de primaire, pas en début d'adolescence. Il est impératif de les maintenir dans un environnement conçu pour leur stade de développement afin de favoriser leur réussite scolaire, leur sécurité émotionnelle,

affective et physique, ainsi que leur stabilité. Cette proposition du CSSH ne répond pas au meilleur intérêt de nos enfants. Collectivement, nous devons la dénoncer.

En défaveur de la modification relocalisant les 4e et 5e secondaires vers Amos

Plusieurs citoyens et acteurs locaux se sont concertés afin de développer une troisième alternative, rejetant les deux scénarios proposés par le CSSH. Cette alternative propose un plan d'action concerté regroupant plusieurs solutions : ajout de périodes sportives hebdomadaires, développement d'une concentration sport en collaboration avec le Mont-Vidéo, mise en place d'un enseignement multiniveaux et possibilité d'incitatifs financiers pour attirer des enseignants qualifiés en sciences.

Nous croyons fermement que la scolarisation de nos adolescents doit se maintenir au sein de notre communauté. Plusieurs acteurs locaux et entreprises ont manifesté leur désaccord face aux modifications proposées. Ce désaccord repose sur une réflexion collective liée à la vitalité rurale, au respect des droits et des besoins de nos jeunes, ainsi qu'à leur intérêt supérieur.

Position collective

Une pétition en ligne en faveur d'un statu quo bonifié a permis de recueillir 695 signataires, auxquels s'ajoutent 117 signatures manuscrites, pour un total de 812 personnes en défaveur de la proposition, en date du 25 mars 2026. Dans une communauté de moins de 2 000 habitants, ce mouvement est significatif et témoigne clairement de la position de la population. Serons-nous réellement entendus dans le cadre de cette consultation ?

Je suis inquiète pour l'avenir de nos enfants. Nous comprenons la préoccupation du CSSH quant à sa capacité temporaire à offrir un enseignement de qualité au secondaire, mais nous ne partageons pas cette analyse. Au contraire, nous croyons que la proximité d'un milieu à échelle humaine constitue un avantage pour la réussite scolaire. Nous travaillons activement à proposer des solutions dans une optique de collaboration avec le CSSH afin que nos enfants puissent bénéficier d'un enseignement de qualité tout en demeurant dans leur communauté. Cette stabilité constitue une base essentielle à leur réussite.

En tout respect, je vous demande de faire preuve d'ouverture et de considération pour le bien-être de nos enfants.

Roxanne Morin

Roxanne Morin

